

## BIBLIOGRAPHIE : CITER UNE RÉFÉRENCE JURIDIQUE

---

Présentation des principes de rédaction des références bibliographiques ainsi que de modèles de citation juridiques adaptés pour les juristes.

### PLAN DE L'ARTICLE

1. La citation et ses grands principes
2. Normes, modèles, styles
3. Les éléments de la citation
4. Abréviations et locutions latines
5. Zotero et ses styles

### 1. La citation et ses grands principes

---

#### La citation

**Citer ses sources** consiste à identifier précisément sous forme d'une bibliographie et de notes les informations extraites des documents utilisés pour réaliser son travail universitaire.

Les **types d'informations** concernées par la citation sont variés : texte, morceau de texte, raisonnement, statistiques, etc.

Les **types de documents** sources dont sont tirées ces informations peuvent être des livres, chapitres de livres, revues, articles, documents audiovisuels, législation, jurisprudence, etc.

#### Pourquoi citer ses sources ?

Citer ses sources sert à :

- **Identifier** ses sources, permettre au lecteur d'y revenir, permettre d'évaluer la qualité du travail.
- **Rendre son travail scientifique**, légitime et respectueux de la déontologie du chercheur.
- **Attribuer la propriété intellectuelle** et la responsabilité d'une idée à son auteur et ainsi éviter le plagiat.

Le plagiat consiste à s'attribuer le travail d'autrui : copier un passage de texte, insérer des images ou exploiter des données sans en mentionner la source, utiliser une idée originale d'un auteur sans le citer.

#### Principes fondamentaux

On cite **les documents utilisés** pour son travail.

Toute référence citée doit être vérifiée. Les références doivent être suffisamment complètes pour permettre l'**identification univoque** du document.

Les **mêmes règles de présentation** doivent s'appliquer dans tout le document, qu'elles concernent la nature, l'ordre, la présentation des éléments qui composent la citation, la mise en page. C'est ce qu'on appelle le modèle ou le style bibliographique.

## 2. Normes, modèles, styles

---

Il existe plusieurs façons de rédiger des références bibliographiques. On s'appuiera sur des normes, ainsi que sur des modèles éditoriaux ou universitaires pour appliquer un style bibliographique à son document.

### Les normes

La **norme internationale ISO-690:2021** propose des principes pour insérer des citations de documents publiés (imprimés ou numériques) dans les travaux académiques, en complément de la norme Afnor Z 44-005.

**Elle définit** pour chaque type de document la **nature** des informations à donner (auteur, titre, pages, dates, etc.) ainsi que l'**ordre** dans lequel ces informations doivent être données. Elle ne donne pas d'indications sur la mise en forme (style et ponctuation) de ces informations : il existe donc plusieurs modèles de présentation possibles, éditoriaux ou universitaires.

Exemples :

- Ouvrage imprimé : Nom, Prénom. Titre de l'ouvrage. Lieu d'édition : éditeur, année de publication. Collection
- Article de périodique imprimé : Nom, Prénom. Titre de l'article. Titre du périodique. Année de publication, volume, numéro, pagination
- Article de périodique électronique : Nom, Prénom. Titre de l'article. Titre du périodique [en ligne]. Année de publication, volume, numéro, pagination. Disponible sur : URL (date de consultation)

### Les modèles éditoriaux et universitaires

À chaque revue, à chaque éditeur son style bibliographique (exemple de la [Revue trimestrielle de droit européen](#)). Cependant le **groupe Droit du Syndicat national de l'édition (SNE)** a créé le site [Reflex](#) afin de proposer un modèle vers lequel converger, doté de nombreux exemples, qui rappelle le [Bluebook](#) américain produit par 4 revues juridiques de grandes universités.

**Les écoles doctorales** donnent parfois des préconisations aux doctorants, à l'instar de l'École doctorale de droit de Bordeaux, en collaboration avec l'Urfist de Bordeaux (voir Pierre Gravier (Dir.). *Citer des références bibliographiques juridiques : notes de bas de pages, bibliographie*, 2e édition. URFIST de Bordeaux. , 41 p., 2019, 979-10-97595-03-6. [hal-02151987](#))

Il conviendra d'interroger son **directeur** de thèse avant de procéder à un choix de style bibliographique.

### Les styles

Les logiciels de gestion bibliographique proposent généralement de nombreux **styles bibliographiques**. L'entrepôt des styles de Zotero en proposent plus de 900, dont [beaucoup en droit](#), en particulier celui créé par l'Urfist de Bordeaux sur la base du guide pré-cité.

Pour en savoir plus, consulter la fiche Jurisguide [Référence bibliographique](#).

## 3. Les éléments de la citation

---

La citation des sources utilisées dans les écrits académiques en droit comprennent généralement **4 éléments** :

- **Le texte ou l'information citée** elle-même, dans le corps du texte, directe ou paraphrasée.
- L'**appel de citation** : un numéro d'ordre placé derrière l'appel de citation renvoie à une note en bas de page (méthode de la note courante).
- **La note de bas de page** : elle cite le document généralement de manière abrégée et mentionne la page d'où est tirée la citation.
- **La bibliographie** : elle reprend l'ensemble des références complètes.

- La citation dans le corps du texte
- L'appel de citation
- La note
- La bibliographie

tenait autant à la définition du « handicap » contenue dans ces instruments<sup>1405</sup> qu'aux dispositions de ceux-ci, pas toujours pertinentes pour les personnes souffrant de troubles mentaux. Le domaine de la santé mentale semblait donc rester à la marge de cette transformation conceptuelle. Les textes relatifs à la santé mentale adoptés dans les années 1990 au niveau de l'AGNU ou du Conseil de l'Europe adoptaient en effet « une approche médicale des droits » comportant nombre de restrictions<sup>1406</sup> tout comme les premiers textes adoptés en matière de handicap<sup>1407</sup>. La CDPH opère pour le domaine de la santé mentale comme un cheval de Troie. Presque inoffensive au premier abord, elle va en réalité contraindre le domaine de la

<sup>1402</sup> AGNU, résolution 48/96, préc., annexe, p. 5.

<sup>1403</sup> AGNU, résolution 58/168, *Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés*, A/RES/58/168, 19 décembre 2001.

<sup>1404</sup> V. notamment M. ZANI, « La Convention de l'O.N.U. relative aux droits des personnes handicapées », *Revue de droit international et de droit comparé*, n° 4, 2008, pp. 551-566.

<sup>1405</sup> La question de savoir si les personnes atteintes de « maladie mentale » bénéficient de la protection des textes

A.-B. CAIRE, *Liberté des marginaux et Convention européenne des droits de l'homme*, Saarbrücken, Éditions Universitaires européennes, 2012, 158 p.

F. CALLARD et al., *Mental Illness, Discrimination and the Law*, Chichester, Wiley-Blackwell, 2012, 348 p.

G. CALVES, *La discrimination positive*, Paris, PUF, 2010, 126 p.

J. CARBONNIER, *Sociologie juridique*, Paris, PUF, 1978, 2<sup>e</sup> édition 2004, 415 p.

A. CARON DÉGLISE, *L'évolution de la protection juridique des personnes – Reconnaître, soutenir et protéger les personnes les plus vulnérables*, 2018, 108 p.

V. CHAMPEIL-DESPLATS et D. LOCHAK (dir.), *À la recherche de l'effectivité des droits de l'homme*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, édition en ligne, 2008, 265 p.

## 4. Abréviations et locutions latines

### Les abréviations

Des abréviations peuvent être utilisées pour la rédaction des références bibliographiques dans la mesure où il s'agit d'**abréviations usuelles**. Dans ce cas, il convient d'en faire la liste au début du mémoire ou de la thèse.

Des **listes d'abréviations** et d'acronymes en droit sont disponibles sur le site [Jurisguide](http://www.jurisguide.fr).

On abrège :

- Les **titres des revues** juridiques (exemple d'une citation d'un article de la revue *Actualité Juridique Droit Immobilier* : Blatter, Jean-Pierre, « De la suite dans les idées ? », *AJDI*, 01/03/2015, pp. 157-158.
- Les **juridictions** et leurs chambres, ou subdivisions (exemple d'une jurisprudence de la Cour de Cassation, 1<sup>ère</sup> chambre civile : Cass. Civ. 1<sup>ère</sup>, 17 décembre 2010, n°10-10.906, *Bull. civ.*, I, n° 270.
- Les **types de documents ou d'actes juridiques** (exemple : décret-loi = D.-L.)
- Les articles de **codes** (exemple pour le Code de commerce : C. com., art. L. 124-6-1)
- Etc.

### Les locutions latines

Elles sont couramment employées en notes et doivent être libellées en italique.

LOCUTION	ABRÉVIATION	TRADUCTION	EMPLOI
<i>confer</i>	<i>cf.</i>	comparez	Indique au lecteur qu'il doit se référer à ce qui suit.
<i>et alii</i>	<i>et al.</i>	et les autres	Indique que l'ouvrage cité est écrit par plus de trois auteurs.

LOCUTION	ABRÉVIATION	TRADUCTION	EMPLOI
<i>ibidem</i>	<i>ibid.</i> ou <i>ib.</i>	Au même endroit / même passage	Renvoie à la référence qui précède exactement.
<i>idem</i>	<i>id.</i>	la même chose	S'emploie pour éviter une répétition et renvoie ainsi à une référence qui se trouve à proximité.
<i>infra</i>		au-dessous, ci-dessous	Renvoie le lecteur à un passage qui se trouve plus loin dans le texte.
<i>loco citato</i>	<i>loc. cit.</i>	passage cité	Renvoie au même auteur, œuvre et page que la citation qui précède.
<i>opere citato</i>	<i>op. cit.</i>	œuvre citée	Renvoie à la dernière œuvre citée de l'auteur.
<i>sequiturque</i>	<i>sq.</i>	et suivante	Complète un numéro de page, ex. : " p. 37 et sq. "
<i>sequiturque</i>	<i>sqq / sqq. e</i>	et suivantes	Complète un numéro de page, ex. :: " p. 94 et sqq.e "
<i>supra</i>		au-dessus, ci-dessus	Renvoie le lecteur à un passage qui se trouve plus haut dans le texte.

## 5. Zotero et ses styles

### Le logiciel de gestion bibliographique Zotero

La gestion des références bibliographiques peut-être réalisée à l'aide d'un [logiciel spécifique](#).

Très utilisé dans le monde académique, **Zotero est un logiciel gratuit et open source** qui permet de collecter, gérer, citer et de partager tous les types de sources et de documents.

**Son connecteur** permet de rapatrier automatiquement dans sa bibliothèque les métadonnées décrivant les documents depuis les bases de données **compatibles**. Sont compatibles en particulier :

- Catalogues de bibliothèques : Bibliothèque Cujas, Sudoc, Worldcat, catalogue général de la BnF...
- Ressources institutionnelles : Eur-Lex, Juricaf, HAL, Hudoc, Isidore, Legifrance, Theses.fr, OpenEdition, Persée, etc.
- Bases commerciales : Cairn, Le Doctrinal, HeinOnline, JStor, Le recueil des cours de l'académie de La Haye, etc.

Pour en savoir plus, consulter le [guide dédié](#) du réseau de l'université du Québec, la traduction francophone de la [documentation officielle Zotero](#) ainsi que le [Blog francophone Zotero](#).

### Les styles CSL de Zotero pour le droit

Le logiciel Zotero propose une [bibliothèque de styles bibliographiques](#). Parmi ceux les plus adaptés pour les études de droit (appel de citation numérique, notes et bibliographie finale, gestion de *Ibid.* et *Op.Cit.*), on peut citer :

- InVisu
- Presses universitaires de Paris Nanterre
- Université de Bordeaux – Ecole doctorale de droit (french) : ce style a été conçu sur la base du guide de citation de l'École doctorale de Bordeaux (*supra*). Quelque soit le style choisi, la citation des documents juridiques demande

quelques adaptations : consulter la [bibliothèque d'exemples](#)).

- Sorbonne Student Law Review
- UCLouvain – Centre Charles de Visscher pour le droit international et européen
- Université de Liège – Droit (classement par catégorie, Français)
- Guide des citations, références et abréviations juridiques - 6ème édition – français

Comparatif pour un ouvrage rédigé par un seul auteur :

STYLE	NOTES DE BAS DE PAGE	BIBLIOGRAPHIE FINALE
InVisu	Pierre-Yves Gautier, <i>Propriété littéraire et artistique</i> , 10e éd., revue et augmentée, Paris : PUF, 2017 (Droit fondamental), p18.	Gautier Pierre-Yves, <i>Propriété littéraire et artistique</i> , 10e éd., revue et augmentée, Paris : PUF, 2017 (Droit fondamental).
PU de Paris Nanterre	Gautier Pierre-Yves, <i>Propriété littéraire et artistique</i> , 10e éd., Revue et Augmentée., Paris, PUF, « Droit fondamental », 2017, p. 18.	Gautier Pierre-Yves, <i>Propriété littéraire et artistique</i> , 10e éd., Revue et Augmentée., Paris, PUF, « Droit fondamental », 2017.
U. de Bordeaux – Ecole doct. de droit	GAUTIER Pierre-Yves, <i>Propriété littéraire et artistique</i> , PUF, 2017, p. 18.	GAUTIER Pierre-Yves, <i>Propriété littéraire et artistique</i> , 10e éd., revue et augmentée, Paris, PUF, 2017.
Sorbonne Student Law Review	P.-Y. Gautier, <i>Propriété littéraire et artistique</i> , Paris, PUF, Droit fondamental, 10e éd., revue et augmentée, 2017, p. 18	Gautier P.-Y., <i>Propriété littéraire et artistique</i> , Paris, PUF, Droit fondamental, 10e éd., revue et augmentée, 2017.
UCLouvain – Centre Charles de Visscher	P.-Y. Gautier, <i>Propriété littéraire et artistique</i> , Paris, PUF, 10e éd., revue et augmentée, 2017, p. 18	Gautier, P.-Y., <i>Propriété littéraire et artistique</i> , Paris, PUF, 10e éd., revue et augmentée, 2017.
Université de Liège – Droit	P.-Y. Gautier, <i>Propriété littéraire et artistique</i> , Droit fondamental, Paris, PUF, 2017, p. 18	Gautier, P.-Y., <i>Propriété littéraire et artistique</i> , Droit fondamental, Paris, PUF, 2017.

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

### **Vous êtes libres :**

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### **selon les conditions suivantes :**

#### **Paternité**

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### **Pas d'utilisation commerciale**

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### **Partage des conditions à l'identique**

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).